



ARRETE MUNICIPAL PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Avenue Fernand Fourcade
01/2022

Mairie de MONTSOULT
REPUBLIQUE FRANCAISE
(Val d'Oise)

Le Maire de la Commune de Montsoul,

- **Vu** la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-4 ;
- **Vu** le Code de la Route, R110.1 R110.2, R411.5 R411.8 R 411.18 et R411.25 à R411.28 ;
- **Vu** la 8^{ème} partie de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) ;
- **Considérant** que l'entreprise E.V.M. – 11 allée des Rosiers – 95560 MONTSOULT, doit procéder à la désinstallation des guirlandes de Noël, dans l'avenue Fernand Fourcade,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans cette voie,

ARRÊTE :

Art.1^{er} : A compter du mardi 11 janvier 2022 et jusqu'au jeudi 13 janvier 2022 inclus,

- **La circulation se fera par demi-chaussée,**
- **Le stationnement sera interdit de part et d'autre du chantier.**

Art. 2 : L'entreprise E.V.M. assurera la mise en place et la surveillance de la signalisation réglementaire appropriée afin de garantir la sécurité des piétons et la circulation des véhicules, ainsi que son retrait, signifiant la fin des travaux.

Art. 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Art. 4 : Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux extrémités du chantier.

Art. 5 : MM. le Maire de la commune de Montsoul, le Major commandant la Gendarmerie de Montsoul, le Chef de Poste de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au Centre de secours de Domont, au syndicat Tri-Or et à la société E.V.M.

Copie du présent arrêté sera affichée à la Porte de la Mairie.

Fait à Montsoul, le 10 janvier 2022

Rendu exécutoire et affiché le : 10 janvier 2022

Le Maire,

Silvio BIELLO

